

plus doux, fait connaître la direction du vent au moyen de lignes fixes orientées N. S. E. O.

(A continuer.)

Caisse d'économie des Instituteurs.

Nous devons appeler l'attention des instituteurs et des institutrices sur l'avis que nous avons publié dans notre dernière livraison, et que nous reproduisons dans celle-ci, concernant la caisse d'économie.

Sur la demande faite par l'association des instituteurs de l'école normale Laval, le gouvernement a consenti à étendre au premier janvier prochain le délai fixé pour l'inscription sur le registre de la caisse d'économie. A cette indulgence, on a apposé la condition de payer la prime des deux années 1857 et 1858; le contraire eût été injuste envers les instituteurs qui se sont conformés au règlement tel qu'il était originairement formulé. Les primes des années antérieures pourront *ad libitum* être payées comptant, ou retenues sur la première année de pension. Nous devons aussi profiter de cette occasion pour détruire une erreur qui paraît exister dans l'esprit d'un grand nombre d'instituteurs. On paraît croire que, puisque l'on paie des pensions aux anciens instituteurs retirés de l'enseignement avant la passation du règlement, on peut également aujourd'hui se retirer et obtenir une pension sans s'être fait inscrire préalablement. Un grand nombre de demandes de cette nature ont dû être refusées. On conçoit facilement que s'il en était autrement personne ne s'inscrirait. Il faut avoir payé la prime avant que de se retirer; et l'exception introduite en faveur des anciens instituteurs ne l'a été que parcequ'il leur avait été naturellement impossible de payer de prime avant l'existence de la caisse.

Les instituteurs, déjà inscrits et qui n'auront point payé leurs primes de cette année d'ici au 1^{er} de janvier prochain, seront rayés de la liste et la prime payée par eux pour 1857 sera confiscuée. Ils feront bien d'y faire attention.

Nous publions dans cette livraison un état des pensions payées pour l'année 1858. Elles n'atteignent point le maximum fixé, parceque la subvention, les primes et le revenu du fonds placé à intérêt, réunis, n'ont point formé une somme qui ait permis de le faire.

Echanges Internationaux.

On se rappelle peut-être tout le bruit qui fut fait en Amérique, il y a une vingtaine d'années, au sujet du projet d'échange international de livres, journaux, objets d'art, d'histoire naturelle, etc., entre les divers gouvernements et les diverses institutions scientifiques. M. Vattemare que quelques-uns de nos lecteurs ont peut-être connu, et qui obtint assez de crédit auprès de Lord Sydenham, pour faire passer une ordonnance pour la réalisation de son projet et la création d'un *Institut Vattemare*, a bien établi en France un dépôt de livres et d'objets d'art; mais l'institut n'est pas en existence ici et le Canada n'a encore rien donné ni reçu par son entremise.

Cependant l'idée émise par le célèbre mime et ventriloque a fructifié et les gouvernements et les institutions scientifiques se sont montrés depuis cette époque beaucoup plus disposés à échanger leurs richesses respectives.

Déjà notre bibliothèque du parlement a reçu à trois reprises différentes des dons du gouvernement français, et nos lecteurs verront dans une autre partie de nos colonnes une liste de livres précieux que le département a reçus de la part de S. E. le ministre de l'Instruction publique de France. M. Rouland avait déjà accueilli avec bienveillance l'envoi qui lui avait été fait des rapports du Surintendant actuel et de son prédécesseur, ainsi que du *Journal de l'Instruction Publique*, et ordonné l'envoi de son propre rapport et du *Journal de l'Instruction Publique* de France en échange. La collection des documents sur l'histoire de France, qui vient d'être reçue, est une de ces choses qui ne se trouvent point dans le commerce et que l'on ne saurait se procurer à prix d'argent. Le département se propose de reconnaître cette libéralité ainsi que celle du ministre de l'intérieur de Belgique, qui a transmis une remarquable collection de rapports et documents sur l'éducation, par l'envoi à nos deux gouvernements d'une collection d'ouvrages et de publications de notre pays, qui contribueront à nous faire connaître à l'étranger. Nos lecteurs ont aussi remarqué le nombre considérable de dons reçus par ce département de M. Leroy, professeur à l'Université de Liège, qui écrit actuellement en français et en allemand, une histoire de l'Instruction publique en Amérique, et ils apprendront sans doute avec plaisir que cet écrivain et plusieurs autres auteurs en France et en Belgique recevront aussi prochainement des ouvrages qui attireront leur attention sur cette partie de l'Amé-

rique, malheureusement presque inconnue sur le continent de l'Europe. Le gouvernement, qui a même fait publier plusieurs ouvrages dans un but semblable, ne saurait mieux y atteindre qu'en mettant à la connaissance des vastes ressources de notre pays, les hommes qui écrivent les livres populaires et d'un usage habituel dans les bibliothèques publiques et les maisons d'éducation. C'est aller directement à la source.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1856. (1)

(Suite.)

« Il est bien à regretter que lors de la distribution des fonds pour aider à l'érection des maisons d'école, il n'y ait pas eu de *plan uniforme* qui en guidât la construction et la distribution; il en serait résulté beaucoup de bien sous le double rapport de la salubrité et du *confort*, toutes choses dont nos écoles, (au moins un très grand nombre) manquent encore. Mon district d'inspection aura tantôt assez de maisons d'école pour les besoins de la population. Au reste, il ne faut pas croire que là où le nombre des écoles est considérable, ce grand nombre soit une indication certaine de progrès; il n'est très souvent qu'une preuve de plus de ce que je disais de l'intérêt qui résulte du paiement direct de ses cotisations, etc. Il faut que je paye pour une école, eh bien! j'en veux avoir une près de moi, et je voterai l'an prochain pour un commissaire qui m'en promettra une. Voilà comment plusieurs paroisses ont des écoles de trop pour les salaires qu'elles peuvent donner à de bons instituteurs; et ce grand nombre d'écoles mal payées, fait qu'elles n'en ont que de médiocres. Nous avons assez d'écoles; ce qu'il nous faut maintenant, c'est de les rendre meilleures; ce qui leur manque, c'est :

1^o. L'uniformité des livres d'enseignement.

2^o. C'est une méthode uniforme d'enseignement pratique et économique de temps. 3^o. Ce sont des instituteurs moraux, instruits et laborieux dont le brevet ou diplôme indiquerait la classe ou le degré d'aptitude, afin de faciliter aux Commissaires un choix qu'ils sont trop souvent incapables de faire seuls. 4^o. C'est un règlement pour la régie intérieure des écoles. 5^o. La fixation des matières de l'enseignement, afin d'éviter aux inconvénients de cette profusion dont on fait parade dans la plupart des écoles et qui fait qu'on ne réussit parfaitement dans aucune branche. Sur ce dernier point, tout est doute encore, malgré tout le progrès qu'a fait l'Instruction; il n'y a pas jusqu'au langage dont on ne veuille rendre l'enseignement *multiple*. Je suis convaincu que dans nos écoles élémentaires de campagne toutes françaises, l'étude de l'anglais est une pure perte de temps. Cette étude devrait être restreinte à nos maisons d'éducation supérieure comme l'étude du français l'est dans le Haut-Canada aux *Grammar Schools*. Le climat du Bas-Canada rend notre position toute exceptionnelle; nos travaux à la campagne se suivent sans interruption pendant les quatre saisons de l'année et à chaque saison l'écolier est obligé d'y prendre part; il a moins de temps que dans la plupart des autres pays à donner à l'Instruction, il faut donc qu'on économise son temps, c'est-à-dire qu'il ne le consacre qu'à apprendre le nécessaire. Quels que puissent être les motifs qui engagent quelques chefs de famille dans nos campagnes à faire apprendre l'anglais à leurs enfants, élèves de nos écoles élémentaires, je crains que nous ne payions cher cette étude. Car pourquoi nos enfants assistent-ils aussi peu assidûment à l'école, en proportion du nombre de ceux qui s'y font inscrire sur le journal quotidien? C'est que, le plus souvent, l'agriculture manquant de bras, on est obligé d'utiliser les forces des jeunes enfants encore à l'école, pour remplacer leurs aînés qui vont aux Etats-Unis.

« La charge du secrétaire-trésorier est plus importante dans nos campagnes qu'on le croirait: il est le factotum et le conseiller intime et légal des commissaires d'école. Puis, souvent même le bon ou le mauvais fonctionnement de la loi dans une municipalité scolaire dépend uniquement de lui. Malheureusement l'élection à cette charge n'est pas toujours faite avec toute la prudence qu'il faut; depuis surtout qu'elle est devenue un peu plus lucrative en vertu du dernier amendement à la loi, elle a été plusieurs fois l'occasion d'une brigue et d'un favoritisme qui n'ont pas toujours été d'accord avec l'intérêt bien entendu des municipalités. On a destitué à ma connaissance et sans cause plausible des secrétaires-trésoriers irréprochables pour revêtir de leur charge et surtout de leur salaire augmenté, des ignorants à qui la loi ne destinait certainement pas cette rémunération nouvelle. Malheureusement sur ce point comme sur tant d'autres, le Surintendant n'a pas assez de

(1) Voir les livraisons de mars, avril, mai, juin et juillet.